

L'Association des Parents d'Élèves des Écoles Publiques de Tiercé
vous invite à participer à son :



VIDE GRENIERS

Dimanche

14 mai

2023

TIERCÉ - DE 9H À 18H

Le vide greniers est ouvert uniquement aux particuliers.

L'accueil des exposants se fera à partir de 6h.

Buvette et sandwicherie sur place.

Inscription à retourner avant le 01 mai 2023

APEEP/ COMMISSION VIDE GRENIERS
ÉCOLE LE RONDEAU
44 RUE D'ANJOU 49125 TIERCÉ OU
VIDEGRENIERS.APEEPTIERCE49@GMAIL.COM

Vous pouvez dès à présent télécharger
le bulletin d'inscription sur notre site:
<http://www.apeep-tierce.fr>

Pour informations, nous contacter par
mail : videgreniers.apeeptierce49@gmail.com

Vous souhaitez être assurés de la réception de votre inscription, consultez la liste des inscrits à jour régulièrement sur le site www.apeep-tierce.fr

REGLEMENT DU VIDE GRENIERS DE L'APEEP Tiercé

Article 1 : L'APEEP Tiercé organise le Vide greniers. Elle se réserve l'organisation exclusive de la restauration (nourriture, boissons, confiseries, etc.).

Article 2 : Des parkings sont réservés aux exposants, aucun véhicule ne pourra stationner dans le périmètre du vide-greniers de 6h à 19h conformément à l'arrêté municipal affiché sur le site. Le emballage est interdit avant la clôture de la manifestation sauf autorisation expresse.

Article 3 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur. La vente d'animaux et d'armes à feu est strictement interdite. En cas de non-respect de cette disposition, l'APEEP Tiercé décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers et contributions.

Article 4 : L'APEEP Tiercé se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation ou, qui ne respecterait pas le cadre mis à disposition, ceci sans qu'il puisse en réclamer d'indemnisation d'aucune sorte.

Article 5 : Le paiement de l'emplacement entraîne l'acceptation du règlement du vide-greniers. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie ou d'impossibilité d'exposer pour raisons personnelles. Si l'emplacement réservé est vacant après 9h, l'APEEP se réserve le droit d'en disposer.

Article 6 : L'APEEP Tiercé se réserve le droit de refuser des exposants, le nombre d'emplacements étant limité à 650.

Article 7 : L'exposant s'engage à s'assurer de la propreté de son emplacement et à utiliser les sacs poubelles distribués par les organisateurs pour leurs déchets (mégots de cigarettes compris).

Article 8 : La participation au Vide greniers de l'APEEP Tiercé implique l'acceptation et le respect de la totalité du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :
Adresse postale :
CP - Ville : Téléphone :
Email : (pour envoi bulletin 2024)
Immatriculation véhicule :
Nombre d'emplacements (2m linéaires) : à 6 € pour un total de€

Je soussigné(e), Mr/Mme, participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés
- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte le contenu

Fait à : Le : Signature



TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON SIGNE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Merci de joindre:

- ✓ Le bulletin d'inscription signé pour respect du règlement
- ✓ Une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ✓ Une attestation de domicile
- ✓ Un chèque à l'ordre de l'APEEP Tiercé

Inscription à retourner avant le 01/05/2023

Évènement organisé en application des règles sanitaires en vigueur.